

**CALCUL DES TAUX DE RÉCEPTION**  
**Budget 2018-2019**

<b>Point de réception Saint-Hyacinthe</b>				<b>Explications</b>	
Description	(2)	(3)	(4)	Volumes	Coûts
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
<b>Portion fixe</b>	<b>CMC</b>	<b>Coûts</b>	<b>Tarif<sup>1</sup></b>		
	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	\$	¢/m <sup>3</sup> /jour		
Obligation minimale quotidienne					
1 Taux unitaire - Volet Investissements	64	301 339	1,290	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle ("CMC") du client	Constitués des coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement (coûts de catégorie A <sup>2</sup> ), pour la deuxième année du projet
2 Taux unitaire - Volet Distribution	64	92 027	0,394	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle ("CMC") du client	Représentent 4 % des coûts d'investissement
<b>Portion variable</b>	<b>Volumes</b>	<b>Coûts</b>	<b>Tarif</b>		
	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	\$	¢/m <sup>3</sup>		
3 Taux unitaire au volume injecté	8 883	9 207	0,104	Projection des volumes injectés pas la ville de Saint-Hyacinthe	Constitués des redevances volumétriques allouées au client
4 Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation (Centre-du-Québec/Estrie) peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception	
5 Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0,00	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire	

<sup>(1)</sup> Applicable sur 365 jours

<sup>(2)</sup> D-2011-108